

LOI N° 2007-04 DU 25 JUIN 2007

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 24 décembre 2006 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de reconstruction du tronçon de la route carrefour Akossombo –place du souvenir (Cotonou).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 juin 2007

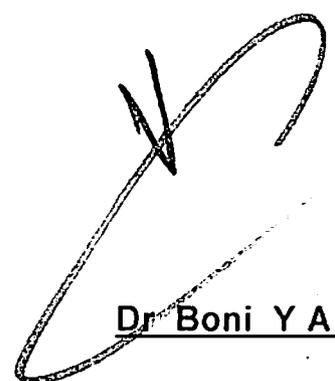
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de six millions cinq cent soixante et un mille neuf cent soixante onze (6 561 971) Unités de Compte (UC) soit cinq milliards (5.000.000 000) de francs CFA, signé le 24 décembre 2006 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et reconstruction du tronçon de route carrefour Akossombo – place du souvenir (Cotonou).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2007

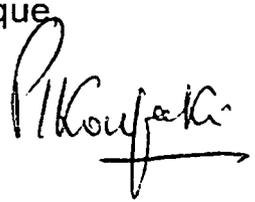
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



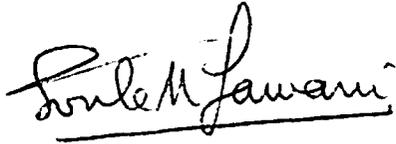
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,
de la Prospective, du Développement
et de l'Evaluation de l'Action Publique

Pascal Irénée KOUPAKI

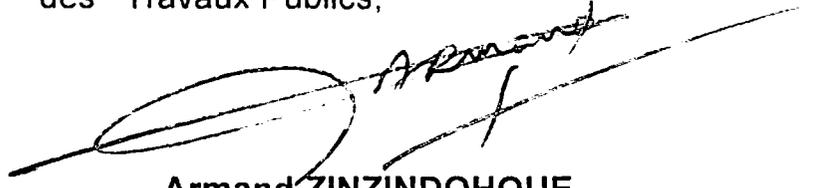


Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé des Transports, et
des Travaux Publics,



Armand ZINZINDOHOUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MF
4 MDCTTP/PR 4 MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.